

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 23  
Pouvoirs : 14  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire:  
Le 06/07/2022

Le 12 juillet 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Valérie BOYER (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Patrick NABETH (Pouvoir Bernard REY), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Frédéric VALLOS (Pouvoir Corinne MARTIN GAJAC).

Secrétaire de séance : Gilles GARNIER.

**OBJET : ASSAINISSEMENT – Convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la CCDSV**

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que SAUR assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public visé le 13 janvier 2021, la gestion du service public de l'eau potable du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône.

Conformément à l'article R2224-19-7 du code général des collectivités territoriales, le recouvrement des redevances pour consommation d'eau et des redevances d'assainissement collectif et non collectif peut être confié à un même organisme qui en fait apparaître le détail sur une même facture.

Dans ce cadre, la CCDSV souhaite confier à SAUR le recouvrement des redevances d'assainissement collectif et non collectif pour les communes d'Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Civrieux, Massieux, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-Didier-de-Formans, Saint-Jean-de-Thurigneux, Sainte-Euphémie, Savigneux, Toussieux, Trévoux et Villeneuve.

La convention prévoit ainsi les prestations suivantes :

- L'encaissement des redevances d'assainissement collectif et non collectif en même temps que les redevances pour consommation d'eau et ce sur la même facture,
- Le reversement à la CCDSV, 4 fois par an des redevances perçues par SAUR.

Les prestations de SAUR font l'objet d'une rémunération par la CCDSV, prévue à l'article 9.1, à hauteur de 2,50 € HT par facture émise en valeur de base. Une révision de prix est prévue à l'article 9.2.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 23/06/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la CCDSV ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets de fonctionnement de l'assainissement collectif et non collectif.

A Trévoux, le 12/07/2022

Le Secrétaire de Séance,  
Gilles GARNIER



Affichage sous format électronique :

15 JUIL. 2022

Le Président,  
Marc PECHOUX

